

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE VOYAGES ET SÉJOURS SO'INSPIRATION

PRÉAMBULE

Nous vous remercions d'accorder votre confiance à SO'INSPIRATION pour votre voyage, au cours duquel nous mettrons tout en œuvre pour vous faire vivre une expérience unique. Les aléas de la météo comptent bien-sûr parmi les rares paramètres que nous ne maîtrisons pas ; la pratique des activités de plein air implique de votre part l'acceptation de ces aléas et des modifications de programme et de surcoûts qu'ils peuvent induire.

So'Inspiration définit ci-après, ses conditions générales de vente (CGV) en fonction des spécificités de ses voyages. Tout achat d'un voyage implique leur acceptation.

Quelle que soit la formule de voyage choisie (accompagné, liberté, sur mesure...) proposée par SO'INSPIRATION, ces voyages sont considérés, au sens de la réglementation, comme des « forfaits » et qu'à ce titre vous bénéficiez des droits énoncés à l'article 18 ci-après.

Les séjours pour des groupes préconstitués (amis, clubs) et/ou des séjours d'entreprises (séminaires, CE...), des conditions contractuelles particulières peuvent compléter et/ou modifier les présentes conditions de vente. Ces conditions particulières seront communiquées avec l'offre relative à chacun de ces types de séjours.

Art. 1 - NOTRE OFFRE DE VOYAGE

Sur www.so-inspiration.com (ci-après « le Site »), nous mettons à disposition une information détaillée portant sur la nature et les spécificités de chaque séjour. Vous pourrez notamment consulter le programme jour par jour, les informations pratiques sur la destination et prendre connaissance de toutes les informations utiles pour sa réalisation (niveau de difficulté, nombre minimum de participants, accès, hébergement...). Une rubrique « Dates et Prix » vous permettra d'avoir une indication sur le prix du séjour à la date ou période envisagée (exception faite des séjours sur mesure, où le prix est uniquement indiqué « à partir de »).

Certains séjours peuvent nécessiter un engagement physique plus ou moins important, requérant une certaine agilité ; et pour certains séjours en liberté, une bonne pratique de l'orientation. Certains voyages ne sont pas accessibles à tous.

En conséquence, nous vous prions de veiller impérativement à comparer les niveaux requis (Physique / Difficulté terrain / Orientation) du voyage que vous avez choisi, avec les barèmes correspondants qui sont détaillées sur la page « Niveaux & préparation physique » du Site.

Il incombe à chaque participant de déterminer, en fonction de ces informations délivrées, s'il dispose des capacités nécessaires.

En cas de doute et avant toute inscription, nous vous invitons à vous rapprocher de SO'INSPIRATION ainsi que de tout spécialiste (ex. : médecin traitant etc.).

SO'Inspiration ne saurait être tenue pour responsable en cas d'insuffisance physique et/ou technique au cours du voyage et pourrait refuser à tout voyageur concerné de poursuivre le voyage si cela s'avérait dangereux tant pour lui-même que pour les autres voyageurs (si en groupe). Et ce sans que le voyageur puisse contester la décision prise par SO'Inspiration et solliciter à ce titre, une quelconque indemnisation ou remboursement.

Les prestations mentionnées dans la fiche technique du voyage fournie en vue de votre inscription auprès SO'Inspiration ou sur le site Internet, sont considérées comme contractuelles. En cas de contradiction entre les informations d'un item contenues à la fois sur un autre support et celles figurant sur la fiche technique disponible auprès de SO'Inspiration ou sur son site Internet, ces dernières prévaudront.

La fiche technique est le document le plus complet, détaillant le jour par jour du programme, la pratique et le niveau, les aspects logistiques, le nombre minimum de participants, ce que le prix comprend/comprend pas, les informations relatives à la destination.

a. Séjour sur Mesure avec guide (accompagné) et/ou sans guide (en liberté)

Créez le voyage qui vous ressemble ! Que ce soit en formule Liberté ou avec un guide, voire un mix des deux, nous sommes là pour créer le séjour de vos rêves. C'est même notre ADN ! Vous pouvez partir d'un circuit existant ou imaginer un programme totalement inédit. Demandez un devis par téléphone ou sur notre site : soit via la rubrique « Voyages / Sur mesure », soit à partir d'un programme existant en cliquant sur « Personnaliser-Sur mesure ». Tout est possible, pour les personnes seules, en couple, les tribus famille... avec un choix de formule d'hébergement très varié (de la chambre d'hôtes à la location d'une villa haut de gamme en passant par les expériences de nuit en bivouac ou en refuge).

CE, Séminaires d'entreprise, Team building, ces séjours s'adressent aussi à vous.

b. Séjour en groupe accompagné avec guide (GIR : Groupe d'Individuel Regroupé)

Ces séjours sont destinés à des personnes (seules, en couple ou à plusieurs) désireuses de se joindre à d'autres personnes. Des dates fixes sont programmées avec un tarif défini. Chacun s'inscrit. Lorsque le nombre minimum de participants nécessaire est atteint, le séjour est confirmé. Si au délais butoir de confirmation du séjour, détaillé à l'article 13 ci-après, le nombre minimum de participants n'est pas atteint, le séjour est annulé. C'est le séjour par excellence pour créer du lien, faire des rencontres, vivre des moments forts de convivialité, se laisser guider et profiter de la présence et de la prestation d'un guide expérimenté en mutualisant le coût de sa présence et des prestations de transports. Nous limitons souvent ces groupes à 8 ou 12 personnes. Plus rarement à 15. Certains de ces séjours peuvent convenir aux familles avec enfants mineurs, pourvu que leur âge et leur condition physique soient adaptés à l'itinéraire choisi.

c. [Séjour en liberté](#)

Explorez à votre rythme et voyagez en toute liberté ! Avec cette formule, vous choisissez où, quand et avec qui partir, sans vous soucier de l'organisation. Inscrivez-vous en ligne à la date de votre choix (vous visualisez directement les tarifs). Nous vérifions ensuite les disponibilités. Si il n'y a plus de disponibilités tel qu'est prévu le programme, nous vous proposons une adaptation du programme, ou une autre date, ou un autre séjour. Nous nous chargeons ensuite de réserver vos hébergements, de gérer les transferts de bagages, et de vous fournir un carnet de route complet, numérique (application propre à SO'Inspiration avec traces GPS) et/ou papier selon les cas, cartes locales pour les itinéraires en montagne. Cette formule est également adaptée aux circuits à vélo, avec ou sans la location de vélos et, si nécessaire, leur rapatriement au point de départ. Certains programmes sont réalisables en famille.

Le programme vous séduit mais ne vous convient pas totalement ? Cliquez sur « Personnaliser – Sur mesure » afin de nous préciser les adaptations souhaitées.

d. [Séjour Famille](#)

Nous avons pensé à vous et à vos proches en créant des circuits spécialement adaptés aux familles. Ces itinéraires sont disponibles en formule accompagnée ou liberté. Les séjours accompagnés sont exclusivement réservés aux participants voyageant avec au moins un enfant mineur. Profitez d'une expérience unique et conviviale, conçue pour partager des moments inoubliables en famille tout en explorant de nouveaux horizons. La formule accompagnée permet de se joindre à d'autres familles, donc à vos enfants à d'autres enfants ; et vous permettant (peut-être...) de pouvoir lâcher un peu prise !

e. [Transport de personnes et/ou de bagages](#)

Au-delà de l'organisation des séjours tout compris (agence de voyages), SO'Inspiration est aussi sur un périmètre géographique plus restreint (secteur Pyrénées et environs) agence de transport de personnes en véhicules de moins de 10 places et de bagages (ou de vélos etc). Nous pouvons donc assurer des services de transport « sec » (hors séjour) à la demande. Ces services peuvent venir en complément d'un de nos séjours, ou pour faciliter l'organisation d'un séjour que vous souhaitez gérer intégralement.

Attention : ces prestations « sèches » de transport ne répondent aux mêmes Conditions Générales de Vente présentées ici. Vous les trouverez sur notre site internet ou en nous les demandant.

Art. 2 - INSCRIPTION

La personne qui effectue l'inscription au nom et pour le compte des différents participants à un séjour reconnaît avoir pris connaissance des conditions de vente et s'engage à les transmettre à chaque participant, ainsi que toutes les informations fournies par SO'INSPIRATION concernant le voyage.

L'inscription à l'un de nos séjours implique l'adhésion à nos CGV. Elle devient effective dès l'inscription en ligne (ou l'acceptation d'un devis par mail) ET une fois versé un acompte minimum (ou le prix total du voyage) énoncé à l'article 3 ci-après.

L'inscription doit être effectuée aux noms et prénoms des voyageurs tels qu'ils figurent sur le document d'identité utilisé par chacun pour le voyage. Après vérification des disponibilités en fonction des critères et dates choisis, votre inscription sera confirmée par SO'INSPIRATION via l'envoi d'un e-mail, accompagné de votre reçu.

Si le séjour souscrit est complet et/ou indisponible, SO'INSPIRATION procèdera au remboursement de l'intégralité des sommes versées, sans aucune retenue. (exception faite potentiellement, des éventuels « Frais de devis sur mesure multiples », énoncés à l'article 3 ci-après.

Art. 3 - ACOMPTES ET PAIEMENTS

Pour toute inscription à plus de 35 jours du départ, un acompte minimum de 35% du montant total du séjour doit être versé sur le compte de SO'Inspiration.

Le solde doit être versé sur le compte de SO'Inspiration, au plus tard 35 jours avant la date de départ, sans rappel de notre part.

Pour toute inscription à moins de 36 jours de la date du départ : vous devrez verser 100% du montant total du séjour sur le compte de SO'Inspiration.

Tout retard dans le paiement d'un acompte et/ou du solde sera considéré comme une annulation de votre fait pour laquelle il sera fait application des frais d'annulation ou résolution visés à l'article 11 ci-après.

Des frais d'inscription (non remboursables en cas d'annulation de votre part) sont à rajouter au tarif du voyage. Il vous sera facturé :

- 20 € par personne sur un voyage accompagné (y compris voyage privatisé et/ou sur mesure)
- 20 € par dossier pour un voyage famille
- 20 € par adulte pour un séjour en liberté.

Pour toute inscription à moins de 10 jours avant la date du départ, 50 € par personne quelque-soit le type de voyage. Dans le cas d'envoi de dossier à l'étranger pour un séjour en liberté / liberté sur-mesure, ce montant s'élève à 80 € par personne.

Des « Frais de devis sur mesure multiples » peuvent aussi vous être demandés (lors de devis répétés, multiples ou requérant de multiples révisions suite à vos demandes...). En cas d'aboutissement du devis, ces frais seront décomptés du devis proposé. En cas de non-aboutissement du devis (de votre fait ou de notre fait faute de disponibilités ou autres...), ces frais pourront ne pas vous être remboursés.

Conformément à l'art. L. 221-28 du code de la consommation, vous ne bénéficiez pas d'un délai de rétractation au titre de l'achat de prestations de voyage

Art. 4 - MODES DE RÈGLEMENTS

Vous pouvez payer les montants à régler pour votre voyage :

- Par carte bancaire sur www.so-inspyration.com pour tout séjour proposant la réservation en ligne (100% sécurisé),
- Par virement bancaire,
- Par carte bancaire via un lien de paiement envoyé par mail ou sms, 100% sécurisé (pour chaque transaction, un lien de paiement unique et infalsifiable est généré, sous la conformité du protocole SSL PCI DSS et de l'authentification 3D-Secure),
- Par chèque bancaire (uniquement à plus de 35 jours),
- En espèces si vous passez dans le Val d'Azun ! Dans la limite prévue à l'article D 112-3 du code monétaire et financier (soit 1000 euros par dossier)
- À moins de 15 jours du départ, vous devez régler impérativement par carte bancaire ou virement instantané.

Art. 5 - FACTURE

Pour tout paiement validé et encaissé par SO'INSPIRATION, il sera adressé au signataire du bulletin d'inscription une facture, dans un délai maximum de 15 jours.

Art. 6 - PRIX

Les prix applicables au jour de l'inscription sont ceux accessibles sur le Site ou celui mentionné sur un devis en cours de validité.

Ce que le prix comprend et ne comprend pas est indiqué dans la fiche technique de chaque voyage.

Le client reconnaît expressément avoir pris connaissance des informations relatives au séjour qu'il a choisi disponibles sur le Site ou la fiche technique qui lui a été fournie.

Le prix de nos voyages est ferme, définitif, en euros et taxes comprises (sous réserve de disponibilités des prestations annoncées, au moment de l'encaissement de l'acompte) ; auquel s'ajoutent les frais d'inscription susmentionnés.

Toutefois, conformément à l'article L211-12 du Code de Tourisme, le prix pourra être ajusté à la hausse ou à la baisse, jusqu'à 20 jours avant la date de départ, sans possibilité d'annulation ou résolution sans frais de votre part, pour l'une ou plusieurs raisons d'évolutions de prix suivantes :

- du transport de passagers résultant du coût du carburant ou d'autres sources d'énergie ;
- du niveau des taxes ou redevances sur les services de voyage compris dans le contrat, imposées par un tiers qui ne participe pas directement à l'exécution du contrat, y compris les taxes touristiques, les taxes d'embarquement ou d'atterrissage dans les ports et aéroports.
- des taux de change en rapport avec le contrat : la variation du coût des devises s'appliquera uniquement au montant des devises qui entre dans le calcul du prix du voyage.
- En pareil cas, SO'Inspiration facturera le coût supplémentaire induit, au client.
- Tout refus, de la part du ou des voyageurs de s'acquitter de cet ajustement sera considéré comme une annulation / résolution de la part du/es voyageur(s) et il sera fait application des frais d'annulation / résolution de à l'article 11 ci-après.

Art. 7 - FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Avant toute inscription et/ou départ en voyage, chaque voyageur doit vérifier que lui et ses accompagnants, en fonction de leur situation personnelle et de leur nationalité, sont en possession d'un document (passeport ou carte nationale d'identité selon destination) avec la validité exigible pour réaliser le voyage. Il se doit de veiller à obtenir tout autre(s) document(s)/justificatifs (visa/autorisation de sortie de territoire, livret de famille, etc.) nécessaires et conformes aux exigences requises pour transiter et/ou entrer dans le(s) pays du voyage.

Les informations relatives aux formalités délivrées par SO'Inspiration concernent tous les ressortissants de nationalité française. Nous sommes à votre disposition et tâcherons de renseigner au mieux dans leurs démarches, les personnes issues d'une autre nationalité.

Certains pays ou prestataires (hôtels en Espagne, douane, compagnie aérienne par ex.) requièrent certaines données personnelles. Nous serons parfois dans l'obligation de leur communiquer, entre autres : vos nom(s), prénom(s), date de naissance et sexe figurant sur le passeport (ou CNI selon destination) que vous utiliserez pour votre voyage et pour compléter certains formulaires (visa, ESTA...).

Si vous devez renseigner vous-mêmes des formulaires administratifs pour votre voyage, vous devrez les renseigner avec les mêmes informations que celles transmises à SO'Inspiration, à savoir, nom(s), prénom(s), date de naissance et sexe. À défaut, vous vous exposez à un refus d'entrée sur le territoire (transit ou destination finale).

Tout voyageur qui ne pourrait utiliser les titres de transports fournis par SO'Inspiration, faute de présenter les documents de police, douanier et/ou sanitaire requis, ne pourrait prétendre à aucun remboursement du prix de son voyage. SO'Inspiration ne pourra, en aucun cas, être tenue pour responsable des conséquences de l'inobservation par le voyageur des règlements policiers, douaniers ou sanitaires préalablement ou au cours du voyage (perte de passeport ou CNI, perte de billets d'avion...).

Pour tout voyage à l'étranger, nous vous préconisons de consulter régulièrement avant votre départ, sur le site du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères (MEAE), dans la rubrique « Conseils aux voyageurs », la fiche pays où se déroule le voyage : www.diplomatie.gouv.fr

Art. 8 - VOYAGES AVEC MINEURS

Vous devrez vérifier régulièrement avant le voyage du mineur, les formalités requises pour le pays en question. Au cours du voyage, le mineur devra être en possession constante du contact de ses parents (nom, adresse, numéro de téléphone).

a. Mineurs non accompagnés d'un parent, tuteur ou autre adulte

SO'Inspyration se réserve le droit d'accepter ou pas un mineur non accompagné d'un parent ou tuteur. Dans tous les cas, la demande d'inscription devra être signée par le père, la mère ou le tuteur avec la mention « accord du père/de la mère/du tuteur ».

Le mineur devra être en possession des mêmes documents et formalités que ceux nécessaires pour un adulte. Voir de documents complémentaires (autorisation de sortie du territoire signée par l'un des parents ou tuteur, photocopie du document d'identité du parent etc.)

b. Mineurs accompagné d'un parent, tuteur ou autre adulte

Le mineur devra être en possession des mêmes documents et formalités que ceux nécessaires pour un adulte. En cas d'absence de l'un des parents, certains pays peuvent demander une preuve attestant l'acceptation de l'autre parent.

Art. 9 - ASSURANCES ET RISQUES ENCOURUS

a. Formules et modalités d'assurances

SO'INSPIRATION vous propose 3 formules d'assurance. Nous vous invitons à vérifier que vous ne bénéficiez pas par ailleurs de ces garanties.

Les garanties, conditions générales et particulières de ces assurances ainsi que le document d'information produit correspondant sont consultables sur le site www.so-inspyration.com ou sur demande.

Nous vous invitons à les lire attentivement. Ces contrats sont souscrits auprès d'ASSURINCO, spécialiste de l'assurance tourisme et loisirs.

L'assurance proposée doit être souscrite au moment de l'inscription. Nous vous précisons qu'il vous appartient avant ou au cours de votre voyage de contacter personnellement la compagnie d'assurance qui garantit votre voyage pour déclencher l'assurance.

Dans tous les cas, le montant de souscription à l'assurance ainsi que les Frais d'Inscription ne sont remboursables ni par SO'INSPIRATION, ni par l'assureur.

Attention, ces contrats s'adressent uniquement aux personnes dont le domicile principal est situé en France, dans un autre pays de l'Union Européenne, ou en Suisse.

- **Assurance Annulation + Extension Épidémies (A)**

Cette assurance est facturée 3,8% du prix total du voyage.

- **Assurance Frais de Recherche et Secours, Assistance Rapatriement + Extension Épidémies (B)**

Cette assurance est facturée 1,5% du prix total du voyage. Attention, la garantie Responsabilité Civile à l'étranger ne couvre que les résidents domiciliés en France et DOM.

- **Assurance Multirisques (C)**

Cette assurance est facturée 5,2% du prix total du voyage. Cette assurance reprend les garanties des assurances annulation (A) et assistance rapatriement (B), elle est complétée par deux garanties : Interruption de séjour et Retard de transport.

Vous devez au minimum être couvert pour l'«Assistance Rapatriement». Si vous ne souscrivez pas à notre couverture, vous devez nous fournir une attestation d'assistance rapatriement et nous signer une décharge.

Il est notamment important de vérifier que votre destination ne fait pas partie des pays exclus. Vérifiez également que vous possédez une garantie « frais de recherche et secours » avec un plafond suffisamment élevé (notamment pour les treks en altitude).

Procédure de déclaration et traitement des demandes

Il vous appartient, avant ou au cours de votre voyage, de contacter l'assureur afin de déclencher l'assurance et de faire valoir vos droits.

a) Assurance Annulation AVANT votre séjour :

ASSURINCO : Sinistre à déclarer sur le site Internet de l'assureur : www.sinistre.assurinco.com ou par téléphone au 05 34 45 31 51 depuis la France ou +33 5 34 45 31 51 depuis l'étranger (du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00)

b) Demande d'assistance PENDANT votre séjour :

MUTUAIDE ASSISTANCE : 7 jours 7 - 24H/24 par téléphone au 01 55 98 71 53 depuis la France ou +33 1 55 98 71 53 depuis l'étranger, par télécopie 01 45 16 63 92 ou par mail voyage@mutuaide.fr

Délai de renonciation

Si vous étiez déjà couvert pour les mêmes garanties par un autre contrat d'assurance, nous vous informons que vous disposez d'un délai de renonciation de 14 jours relatif uniquement à l'assurance souscrite et à condition que celle-ci n'ait produit aucun effet.

b. Risques encourus

Chaque participant reconnaît que la pratique de la randonnée (à pied, à vélo, à ski, à raquettes...) et les activités Outdoor de manière générale, comportent des risques inhérents à ces pratiques et à l'éloignement des centres médicaux. En s'inscrivant, le voyageur accepte ces risques en toute connaissance de cause et s'engage à ne pas tenir SO'Inspyration ni ses prestataires responsables des éventuels accidents résultant de ces risques.

Cette clause s'étend également aux ayants droit et aux membres de la famille du participant.

SO'Inspyration décline toute responsabilité en cas d'accident résultant :

- d'une imprudence individuelle,
- d'une erreur personnelle d'itinéraire,
- ou d'une interruption volontaire du voyage, notamment en raison de conditions climatiques.

Il est donc essentiel de respecter les consignes et de faire preuve de vigilance pour garantir une expérience de voyage sécurisée et agréable.

Art. 10 - MODIFICATIONS - INTERRUPTION DES PRESTATIONS DEMANDÉES PAR LE VOYAGEUR

a. Prestations de transport

Après l'inscription au voyage, toute modification portant sur le titre de transport et notamment sur les noms/prénoms du ou des voyageur(s) est susceptible d'entraîner des frais supplémentaires et/ou des pénalités dont le montant devra impérativement être acquitté par le(s) voyageur(s), auprès de So'Inspiration avant le départ.

b. Autres prestations

Après l'inscription au voyage et avant la date de départ, les frais induits par toute demande de modification (ajouts ou retractions) de prestations de voyage intervenant avant la date de départ, seront à la charge des voyageurs et à régler par tous moyens auprès de So'Inspiration. Faute de règlement, So'Inspiration ne saurait être tenue de procéder aux modifications souhaitées.

A compter de la date du départ, toute demande de modification et/ou de non réalisation de toute ou partie des prestations du voyage ne donnera lieu à aucun remboursement des prestations initiales.

Toute nouvelle prestation demandée au cours du voyage sera à payer préalablement auprès de So'Inspiration ou des prestataires désignés.

c. Dates du voyage

Toute demande de modification portant sur la date de départ et/ou de retour, à plus de 35 jours du départ, pourra donner lieu à la facturation de frais supplémentaires imposés par nos prestataires et qui vous seront répercutés.

Toute demande de modification portant sur la date de départ et/ou de retour, à moins de 36 jours du départ, pourra :

- soit être considérée par So'Inspiration, comme une annulation. Auquel-cas [l'article 11 ci-après](#) s'applique.
- soit donner lieu à la facturation de frais supplémentaires imposés par nos prestataires et qui vous seront répercutés.

Art. 11 - CONDITIONS ET FRAIS D'ANNULATION / RÉOLUTION DU FAIT D'UN(ES) PARTICIPANT(S)

Si vous êtes dans l'obligation d'annuler votre voyage avant son commencement (date de départ), vous devez en informer dès que possible So'Inspiration et l'assureur par tout moyen écrit permettant d'obtenir un accusé de réception. C'est la date d'émission de l'écrit qui sera retenue comme date d'annulation pour facturer les frais d'annulation.

Important : l'assureur appréciera, sur la base des documents que vous lui communiquerez directement, la date du fait générateur à l'origine de l'annulation de votre voyage pour vous rembourser les frais d'annulation.

La prime d'assurance, les frais d'inscription, et les éventuels « Frais de devis sur mesure multiples » ne sont remboursables ni par So'Inspiration, ni par l'assureur.

Pour toute annulation le jour du départ ou en cours de voyage, le montant du voyage demeure intégralement dû et ne donne lieu à aucun remboursement.

Tout participant ne respectant pas les lieux, dates ou heures de rendez-vous, ne pourra prétendre à aucun remboursement, de même qu'une exclusion décidée par votre accompagnateur ou par So'Inspiration, pour niveau insuffisant, non-respect des consignes de sécurité ou toute autre raison de votre fait empêchant le déroulement normal du voyage.

En cas d'annulation avant le départ du voyage, il sera fait application des dispositions énoncées [au présent article 11](#).

a. Règle du cas général d'annulation

Entrent dans les règles du cas général d'annulation,

- Les participants inscrits seuls ou à plusieurs sur un voyage accompagné non privatisé (GIR = Groupe d'Individuels Regroupés),
- Les participants inscrits sur un voyage privatisé (accompagné ou liberté) et/ou sur mesure (accompagné ou liberté), qui annulent tous leur voyage.

Seront facturés les frais d'annulation / résolution ci-dessous,

- Plus de 60 jours avant le départ : 35 % du prix total du voyage ;
- De 60 à 21 jours avant le départ : 40 % du prix total du voyage ;
- De 20 à 14 jours avant le départ : 60 % du prix total du voyage ;
- De 13 à 7 jours avant le départ : 75 % du prix total du voyage ;
- De 6 à 1 jour avant le départ : 90 % du prix total du voyage ;
- Jour du départ (ou no show) : 100 % du prix total du voyage.

Pour toute annulation/résolution, pour quelque raison que ce soit, les frais extérieurs au voyage souscrit chez So'Inspiration et engagés par le ou les voyageur(s) tels que frais de transport jusqu'au lieu de départ du voyage et retour au domicile, frais d'obtention de visas, documents de voyages etc. ne pourront faire l'objet d'un quelconque remboursement.

A la date de votre annulation, dès lors que votre voyage inclut des billets d'avion,

- soit So'Inspiration a encaissé le prix total de votre voyage : le montant des frais d'annulation facturé intégrera le remboursement des taxes et redevances aériennes d'embarquement
- soit So'Inspiration a seulement encaissé un acompte du prix total de votre voyage : le montant des frais d'annulation, qui sera déduit de l'acompte, n'intégrera pas les taxes et redevances aériennes d'embarquement.

b. Règle du cas particulier d'annulation

Entrent dans les règles du cas particulier d'annulation,

- le(s) participant(s) inscrit(s) sur un voyage en liberté ou privatisé (accompagné) et/ou sur mesure (accompagné ou liberté), qui annule(nt) sa (leur) participation à un voyage qui demeure maintenu pour les autres participants.

Seront facturés les frais d'annulation / résolution ci-dessous,

- Les frais d'annulation visés [dans le paragraphe « Règle du cas général d'annulation » ci-avant](#), ainsi que :
- Les frais et/ou les divers coûts engagés par So'Inspyraton pour permettre le maintien du voyage souscrit au même prix pour les participants déjà inscrits et qui maintiennent leur participation au voyage. Le prix d'un voyage de cette nature est fixé en fonction d'un nombre de participants déterminé et/ou d'une configuration donnée de types de chambres (par ex. : occupation seul ou à 2) et/ou de prestations qui demeurent engagées pour assurer la réalisation du voyage. L'annulation d'un ou plusieurs participants a donc un impact direct sur le prix du voyage de tous les participants restants inscrits. Ces frais supplémentaires sont donc à supporter par le ou les participants qui annule(nt) leur participation au voyage.

Il appartient aux participants demeurants inscrits, de participer solidairement s'ils le souhaitent, à ces frais (nous vous recommandons d'aborder ce sujet entre vous, avant de vous inscrire ; et de veiller à ce que chaque participant soit bien informé des conséquences liées à ce cas particulier d'annulation).

Dans les deux cas, (a) ou (b), lorsque plusieurs voyageurs sont concernés par un même dossier de réservation (bulletin d'inscription collectif ou individuels) et que l'un d'eux annule sa participation, les frais d'annulation sont prélevés sur les sommes encaissées par SO'INSPIRATION, quel que soit l'auteur du versement.

Art. 12 - CESSION DU CONTRAT

Conformément à [l'article R 211-7 du Code du Tourisme](#), vous avez la possibilité de céder votre contrat à un cessionnaire (acheteur) qui remplit les mêmes conditions que vous pour effectuer le voyage tant que le contrat n'a produit aucun effet. Vous êtes tenu d'informer So'Inspyraton de votre décision par tout moyen écrit permettant d'en obtenir un accusé de réception et au plus tard sept jours avant le début du voyage. En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais induits par la cession qui vous seront communiqués par votre conseiller.

Art. 13 - ANNULATION/MODIFICATION DU FAIT DE SO'INSPIRATION

a. Annulation pour nombre insuffisant de participants sur séjour accompagné de Groupe d'Individuels Regroupés (GIR)

SO'INSPIRATION se réserve le droit d'annuler un séjour si le nombre requis de participants n'est pas atteint (le nombre est précisé dans la fiche technique du voyage).

Cette décision vous sera communiquée au plus tard :

- 20 jours avant le début du séjour dans le cas de séjours dont la durée dépasse 6 jours ;
- 7 jours avant le début du séjour dans le cas de séjours dont la durée est de 2 à 6 jours ;
- 48 heures avant le début du séjour dans le cas de séjours de moins de 2 jours ;

Il vous sera proposé une ou plusieurs solutions de remplacement. Dans le cas où les alternatives proposées ne vous conviennent pas, vos versements vous seront intégralement restitués, sans autres indemnités. Tous les frais engagés par vous restent à votre charge (achat de billets de train, d'avion... hôtel, matériel nécessaire au voyage).

b. Annulation ou modification de prestations en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables

• **Terrestres**

SO'INSPIRATION peut être amené modifier le programme d'un voyage et/ou annuler le voyage en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables (politique, sanitaire, catastrophe naturelle...), notamment pour des raisons liées au maintien de la sécurité des voyageurs ou en raison de l'injonction d'une autorité administrative. Dans un pareil cas, SO'INSPIRATION se réserve notamment le droit de modifier les dates, les horaires ou les itinéraires prévus si elle juge que la sécurité du voyageur ne peut être assurée, et ce sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité, autre que le remboursement des prestations non réalisées.

En cas de contexte météorologique défavorable pour réaliser des activités telles que décrites dans le programme (manque de neige par exemple), So'Inspyraton se réserve le droit d'apporter des modifications pour tout mettre en œuvre afin d'assurer les activités réservées, en adaptant les itinéraires et/ou en mettant en place des activités alternatives.

• **Aériennes**

Les horaires des vols peuvent varier jusqu'au départ du voyage. Les temps d'escales sont généralement déterminés par les compagnies aériennes ; ils peuvent être modifiés pour des motifs inhérents à la réglementation et à des circonstances extérieures au transporteur. Cela ne peut constituer un motif d'annulation sans frais. Tout vol peut intervenir à n'importe quelle heure du jour prévu et peut impliquer de se présenter à l'aéroport quelques heures avant le commencement de ce jour et au maximum 3 h avant.

L'itinéraire de vol peut aussi être modifié, et potentiellement les aéroports de départ et d'arrivée.

Le voyageur détenteur d'une carte d'embarquement demeure sous l'assistance et la protection de la compagnie aérienne.

En cas de retard dans le transport du voyage, de dommage ou de perte de bagages, de refus d'embarquement, d'annulation de vol... nous vous recommandons pour faire valoir vos droits, de conserver tous les documents originaux (billets, cartes d'embarquement, étiquette bagage...). Et de solliciter le transporteur par écrit, avec copie de vos justificatifs.

Dans le cas où le(s) voyageur(s) décide(nt) de renoncer au voyage avant la date de départ en raison de la survenance de telles modifications mais qui n'affecte pas l'un des éléments essentiels du voyage, il(s) lui/leur sera/(ont) facturé(s) les frais d'annulation/résolution visés [à l'article 11 ci-après](#).

Art. 14 - PRÉ ET POST-ACHEMINEMENT PAR VOS SOINS

Tous voyageurs organisant eux-mêmes leurs prestations avant le départ (transport, hébergement, etc.) jusqu'au lieu de départ du voyage et pour le retour à domicile, SO'Inspyration recommande de :

- **Privilégier des prestations modifiables et/ou remboursables** (titres de transport, réservations d'hôtel, etc.).
- **Planifier des temps de transfert raisonnables** entre les aéroports, gares ou ports pour éviter tout contretemps.

En cas de survenance d'un événement imprévisible ou inévitable lié à un tiers ou au voyageur lui-même, entraînant une modification des prestations souscrites auprès de SO'Inspyration et/ou une révision des prestations réservées indépendamment par le(s) voyageur(s), SO'Inspyration ne pourra être tenue responsable des frais supplémentaires engendrés. Nous vous encourageons à prévoir ces éventualités dans l'organisation de votre voyage.

Art. 15 - VOYAGER AVEC SON ANIMAL

Règlementation particulière dans certaines zones naturelles, refus d'accès dans certains hébergements ou moyens de transport, désagréments envers d'autres participants dans le cas des groupes... la présence d'un animal n'est souvent pas possible ou souhaitable, ou alors selon des conditions très spécifiques. Sans accord clairement écrit de notre part avant toute inscription sur un séjour, le fait de prendre votre animal sur un séjour correspondrait à un non-respect de consigne et entraînerait l'annulation de votre voyage sans aucun remboursement. Nous vous invitons donc à aborder ce sujet avant de vous inscrire. Nous tâcherons de trouver un programme adéquat

Art. 16 - RECLAMATION

a. En cours de séjour

Si vous constatez une non-conformité au cours de votre séjour, il vous faut contacter immédiatement SO'INSPIRATION. Un signalement tardif pourra avoir pour conséquence, de limiter le montant des éventuels dédommagements ; en l'occurrence si un signalement précoce aurait pu permettre de limiter le dommage ou manquement de la prestation.

b. A l'issue de votre séjour

Chaque voyageur a la possibilité d'adresser une réclamation sur les conditions de réalisation des prestations de son séjour, par écrit, à SO'INSPIRATION - 8 Impasse du Picoulet - 65400 ARRAS-EN-LAVEDAN (ou par mail : contact@so-inspyration.com) dans les meilleurs délais suivant la date de retour du séjour, accompagnés des pièces justificatives.

A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, vous avez la possibilité de saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées sont : MTV Médiation Tourisme Voyage – BP80 303 – 75823 PARIS Cédex 17. Toutes les modalités de saisine : www.mtv.travel

Art. 17 - MODIFICATION DES CONDITIONS DE VENTE

SO'INSPIRATION se réserve le droit de modifier ou de mettre à jour les présentes conditions de vente à tout moment sans préavis. La version en vigueur est affichée sur le site. La version des conditions de vente applicable à la réservation du séjour est celle en vigueur au jour de la réservation.

Art. 18 - DROITS DU VOYAGEUR

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le code du tourisme.

SO'Inspyration sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble.

En outre, comme l'exige la loi, SO'Inspyration dispose d'une garantie financière auprès de Groupama Caution – 132, Rue des 3 Fontanot, 92 000 Nanterre - caution@groupama-ac.fr – 01 49 31 27 42 - afin de rembourser vos paiements au cas où SO'Inspyration deviendrait insolvable ; ainsi que votre rapatriement si vous êtes en cours de voyage.

Pour plus d'informations sur les droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302 cliquez [ici](#).

Pour connaître l'ensemble de vos droits, vous pouvez également consulter le Code du Tourisme [ici](#).

Art. 19 - INFORMATIONS PERSONNELLES

Les informations que vous nous transmettez sont enregistrées dans un fichier informatisé par SO'INSPIRATION, en sa qualité de responsable de traitement.

Certaines informations doivent être obligatoirement fournies à SO'INSPIRATION ; elles sont signalées par un astérisque sur le formulaire d'inscription. A défaut de les fournir, vos demandes ne pourront malheureusement pas être traitées. Les autres informations demandées sont facultatives.

Les informations personnelles collectées sont utilisées pour vous permettre d'accéder à toutes les informations concernant vos demandes de voyage ou à vos voyages, à l'exécution de vos demandes (devis, réalisation de prestations de voyage), pour vous proposer des services ou offres similaires susceptibles de vous intéresser, réaliser des statistiques, vous inscrire à votre demande à des newsletters et vous communiquer avec votre accord des informations relatives à SO'INSPIRATION et ses partenaires (nouveau, produits et services, prospection commerciale et offres personnalisées)

Le traitement de vos données personnelles est nécessaire pour nous permettre de vous proposer les prestations d'un contrat ayant pour objet la réalisation d'un voyage. Afin de permettre l'exécution de votre commande de prestations de voyage, vos données seront communiquées aux partenaires de SO'INSPIRATION, fournisseurs des prestations de services réservées (hôteliers, transporteurs...) ou aux prestataires techniques (informatique, hébergement, distribution d'emails, prestataire de paiement en ligne etc.), lesquels pourront être situés hors de l'Union Européenne. Nos partenaires s'engagent à n'utiliser vos données personnelles que pour exécuter certaines tâches indispensables à la réalisation de votre voyage, dans le strict respect de vos droits en matière de protection des données personnelles et conformément à la législation en vigueur.

SO'INSPIRATION s'engage à ne pas transférer ni vendre des données à caractère personnel vous concernant à des tiers non partenaires.

Vos données sont conservées le temps de notre relation contractuelle et pour la durée nécessaire pour répondre à une obligation légale ou réglementaire. En tout état de cause, en l'absence de contact émanant de votre part pendant une durée de cinq ans, vos données personnelles seront archivées pendant cinq ans supplémentaires avant leur suppression définitive ou leur anonymisation. Conformément à la loi informatique, fichiers et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée vous disposez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de limitation et de suppression ainsi qu'un droit à la portabilité sur les données nominatives vous concernant.

Vous disposez également d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données personnelles après votre décès. Ces droits s'exercent par courrier postal à l'adresse suivante : SO'INSPIRATION, 8 Impasse du Picourlet. 65400 ARRAS-EN-LAVEDAN.

Vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL si vous considérez que nous ne respectons pas les réglementations applicables en matière de données personnelles.

Pour plus d'informations sur notre manière de collecter et traiter vos données personnelles, veuillez consulter notre politique en matière de confidentialité et de cookies accessible sur <https://www.So'Inspiration.com/politique-de-confidentialite/>

Conformément à l'article L 223-2 du Code de la Consommation vous avez la possibilité de vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique.

SAS au capital de 20 000 € - RCS de TARBES (65) : 983673054. Siège social : 8 Impasse du Picourlet. 65400 ARRAS-EN-LAVEDAN - contact@so-inspiration.com - www.so-inspiration.com - Garantie financière : GROUPAMA ASSURANCE-CREDIT ET CAUTION - 8-10 rue d'Astorg, 78008 PARIS. Assurance responsabilité civile professionnelle : HELVETIA COMPAGNIE SUISSE D'ASSURANCES (SIREN 775753072) - 25 Quai Lamandé 76600 LE HAVRE. Immatriculation Atout France au registre des opérateurs de voyages et de séjours : IM065240002. SO'Inspiration est inscrite auprès de la DREAL OCCITANIE, et est détentrice des licences de : Transport léger de personnes en véhicule de moins de 10 places ; Transport léger de Marchandises (bagages...) en véhicule de moins de 3,5 tonnes ; Transport Lourd de Marchandises (bagages...) en véhicule de plus de 3,5 tonnes.

CONDITIONS DE VENTE MISES À JOUR LE 01/12/2024.